

REÇU le 24 MAR. 2023

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne
Section des réglementations**

Vannes, le 22 MARS 2023

Affaire suivie par : Corinne BOUTET-DRÉAN
Tél : 02 97 54 86 35
Mél : corinne.boutet-drean@morbihan.gouv.fr

LE PRÉFET

à

Monsieur Jean-Yves JOSSE

Conseiller Communautaire de Ploermel
Communauté

Place de la mairie

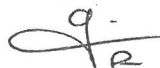
56120 LA CROIX HELLEAN

OBJET : Recours CNAC – LIDL LA GACILLY

Le 14 novembre 2022, je vous ai fait savoir qu'un recours avait été formé devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial contre l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 20 septembre 2022 accordant à la SNC LIDL représentée par M Etienne COURSEAU, en qualité de responsable immobilier, l'extension par démolition reconstruction sur site d'un supermarché à l'enseigne LIDL, d'une surface de vente de 1 418 m², sur les parcelles AP 690-691-692-766 et 767 sis 2 Rue de la Châtaigneraie à LA GACILLY (56200).

Je vous informe que la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, lors de sa séance du 23 février 2023, a rejeté ce recours.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
la cheffe du bureau des réglementations
et de la vie citoyenne



Anne Gaëlle RUNIGO